



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	19	03	10

Séance du 30 juin 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 11 mars 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - IDIZ (à partir du point n° 9) - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - BECKENDORF (à partir du point n° 3) - KERMAOUI.

MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA (à partir du point n° 10).

PROCURATIONS : Mme PIESTA - MM. BERBAZE - ANANICZ qui ont donné procuration respectivement à Mme KERMAOUI - MM. USAI - BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : Mmes RUSSELLO - MANGIONE - M. MILIOTO.

ABSENTS : Mmes CHEBLI - YILDIRIM - MM. LA LEGGIA - ELHADI.

**24 - Attribution du marché « Mise en conformité des eaux de pluie
du lotissement Rabelais »**

Rapporteur : Marie ADAMY

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en conformité des eaux de pluie du lotissement Rabelais, un marché à procédure adaptée a été lancé le 17 avril 2025. La date limite de réception des offres a été fixée au 12 mai 2025.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 10 juin dernier pour procéder à l'attribution du marché a décidé de retenir l'offre de la société TPDL pour un montant de 202 611,50 € HT.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- décide d'entériner la proposition d'octroi de ce marché à l'entreprise TPDL pour un montant de 202 611,50 € HT.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »